

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 14 OCTOBRE 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures 00 sous la présidence de M. Duparc André.
Secrétaire de Séance : Mme Mireille Morel

Présents : Mmes Morel, Nury, adjointes, M. Perréal, adjoint, Mmes Rivollier, Fallot, Meresse, Dalmedo, Vernaz, Amarin, MM. Emery, Merme, Aymont, Ameno, Carlod, Vesin,
Excusé : M. Deville
Absente : Mme Bigot

Ordre du Jour :

- **Désignation du Secrétaire de séance,**
- **Approbation du Compte-Rendu du Conseil Municipal du 2 septembre 2014**
- **Déclarations d'intention d'aliéner**
- **Police Intercommunale**
- **Création d'une régie de recettes et nomination d'un régisseur pour les temps d'activités périscolaires**
- **Budget : décision modificative**
- **Installation d'une antenne**
- **Familles Rurales**
- **Rapport des commissions**
- **Courriers- Divers**

- **Compte-rendu d'activités** -

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Mireille MOREL est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 septembre 2014

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 2 septembre 2014 est adopté, à l'unanimité.

3. Déclarations d'intention d'aliéner

M. le Maire présente deux déclarations d'intention d'aliéner, il s'agit de :

- la propriété de Madame PERREAL Marguerite, 231 rue de la Bière, F 1758, F 1759, F 1760 de 3108 m² au total.
Acquéreur : Sarl JAPOMME, 13 ruelle Marion, 01000 BOURG-EN-BRESSE.
- la propriété de M. et Mme DUARTE ALMEIDA Hugo, 42 Rue de la Source, F 1370 de 237 m².
Acquéreurs : M. et Mme Giovanni DE MICHELE, 253 rue de la Fruitière, 01630 PERON.

Le conseil municipal et la communauté de communes du Pays de Gex ne font pas valoir leur droit de préemption pour ces déclarations.

4. Police intercommunale

L'association des élus du canton de Collonges, lors du mandat précédent, avait travaillé pour créer une police intercommunale. Trois communes y étaient favorables, Péron, Farges et Collonges.

Cela représentait une population de 5500 habitants, avec une participation de 13,53 € par habitant pour un budget estimé à 74 000 €.

Une nouvelle réunion des maires des six communes a eu lieu dernièrement (Challex, Collonges, Farges, Péron, Pougny, St Jean-de-Gonville) pour connaître l'avis des nouveaux élus.

Si les six communes adhèrent à ce projet, le budget serait de 104 400 € environ avec une participation de 11, 78 € par habitant.

La mise en place pourrait être effective le 1^{er} trimestre 2015.

Parallèlement à cette démarche, M. le maire de Segny a lancé une enquête en accord avec la Communauté de Communes du Pays de Gex pour connaître l'avis des communes sur la mutualisation des services de police existants ou à créer.

Il est procédé au vote sur la création d'une police intercommunale pour les six communes (Challex, Collonges, Farges, Péron, Pougny, St Jean-de-Gonville) :

Pour : Mmes Morel, Nury, Rivollier, Fallo, Meresse, Dalmedo, Vernaz, Amarin, MM. Duparc, Perreal, Aymont, Vesin,

Abstention : MM. Carlod, Emery

Contre : MM. Merme, Ameno

Le Conseil Municipal, accepte à la majorité, le principe de création d'une police intercommunale.

5. Création d'une régie de recettes et nomination d'un régisseur pour les temps d'activités périscolaires

M. le Maire explique qu'il est nécessaire d'encaisser régulièrement le produit des inscriptions aux temps d'activités périscolaires. Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer une régie de recettes.

Les recettes peuvent être encaissées par chèque ou en espèces. Dans ce dernier cas, elles le sont contre remise d'une quittance.

Le conseil autorise le Maire à prendre les arrêtés de nomination du régisseur titulaire et du mandataire suppléant pour les temps d'activités périscolaires.

M. Romain Merme est nommé régisseur titulaire et Mme Catherine Meresse mandataire suppléant.

Le régisseur et son mandataire suppléant ne percevront pas d'indemnité de responsabilité.

6. Budget : décision modificative

M. le Maire informe que les crédits sont insuffisants (5 000.00€) pour l'achat d'un véhicule pour le service de la voirie. D'autre part, il manque 5 091,00 € pour la taxe d'aménagement de l'extension du local voirie. Par conséquent, il convient de prévoir les crédits budgétaires correspondants par un virement de crédit.

Objet des dépenses	Dépenses	Recettes
--------------------	----------	----------

Fonctionnement	Chap / art	Sommes	chap / art	Sommes
Autres impôts et taxes	637	5 091.00		
Dépenses imprévues	022	-5 091.00		
TOTAUX		0.00		

Investissement				
Matériel de voirie	21578 op 282	5 000.00		
Réserve foncière	2111 op 152	-5 000.00		
TOTAUX		0.00		0.00

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

7. Installation d'une antenne

Le service Eau et Assainissement a décidé de doter l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Pays de Gex d'un système de télé relève des compteurs d'eau et de sectorisation.

Chaque compteur d'eau sera équipé d'un module radio qui diffusera les informations. L'utilisateur pourra également consulter sa consommation à l'instant T quand il le désire via Internet.

Pour mettre en place ce nouveau système, cela nécessite l'installation d'une antenne radio, de préférence sur un bâtiment public. Le Conseil Municipal est invité à se prononcer pour définir quel édifice accueillera cette antenne. M. le Maire propose que l'antenne soit installée sur le toit de la mairie.

Le conseil accepte.

8. Familles Rurales

A la rentrée de septembre 2014, la nouvelle organisation des rythmes scolaires était difficile à gérer et à organiser, malgré le travail important réalisé par la commission ad hoc.

Nous avons fait appel à la directrice de Familles Rurales pour coordonner cette nouvelle organisation et également 4 animateurs de cette structure encadrent les élèves les soirs d'école de 15h45 à 16h30.

M. Moreira, directeur de Familles Rurales, nous a fait parvenir un budget prévisionnel pour ces prestations qui s'élève à 7400 € de participation communale de septembre à décembre 2014 et de 11 100 € pour la période du 1^{er} janvier 2015 à juillet 2015, soit un coût total de 18 500 €.

A la lecture de ce prévisionnel qui nous semble excessif, nous avons rencontré Mme la présidente, M. le directeur et Mme la directrice de Collonges. Pour M. le directeur, ce budget est justifié, il nous apportera quelques explications sur son mode de calcul.

Cette participation correspond au salaire de 4 animateurs et une coordinatrice pour les TAP.

Le salaire horaire chargé d'un animateur est de 15€75.

Le salaire horaire chargé d'une coordinatrice est de 16 €.

L'année scolaire se décompose en 30 semaines de 4 jours et 6 semaines de 3 jours.

1h/jour x 4 x 4 x 30 = 480 heures

1h/jour x 4 x 3 x 6 = 72 heures

Soit 552 heures pour 4 animateurs.

1h/jour x 4 x 30 = 120 heures

1h/jour x 3 x 6 = 18 heures

Soit 138 heures pour une coordinatrice

Coût des animateurs : 15,75 x 552 = 8694

Coût de la coordinatrice : 16 x 138 = 2208

Soit un total de 10 902 € auxquels s'ajoutent quelques frais divers : 700 €.

Soit un total de 11 602 €.

La convention avec l'association Familles Rurales arrive à son terme le 31/12/2014. A l'unanimité, les membres du conseil municipal demandent à Familles Rurales de revoir sa proposition à la baisse.

Le conseil municipal décide de proposer un budget de 120 000 € à Familles Rurales pour une année, TAP compris.

9. Rapport des commissions

- Commission voirie : M. Perreal :
 - la nouvelle camionnette a coûté 43 350€. Elle sera livrée dans la semaine du 11 novembre. La livraison a pris une semaine de retard suite aux intempéries de la semaine passée à Montpellier où se trouve l'usine.
 - L'entreprise Eiffage a terminé les goudrons Route des Iles, route de Pierre et chemin de la montagne pour un total de 77 520,96 €.
 - Les conteneurs de tri sélectif doivent être livrés la semaine prochaine.
 - Présence de chenilles processionnaires : il est conseillé de couper la branche et de la brûler.

- Commission Communication : il convient de programmer une réunion pour le calendrier des fêtes 2015. Il faudra tenir compte des travaux de rénovation du foyer rural qui devraient démarrer, pour l'extérieur, début avril 2015 pour une durée de six mois, sans perturber l'utilisation du foyer. L'aménagement intérieur devrait démarrer à partir de septembre 2015, pour une durée de six mois également, avec des désagréments pour les utilisateurs.

10. Courriers - Divers

- Mairie de Farges : Madame le Maire de Farges, Monique GRAZIOTTI, signale des nuisances sonores liées au chenil route de Pierre.

- Dossier Pharisa : M. Pharisa et M. le Maire ont rencontré le médiateur de la République concernant le non respect de l'autorisation de remblais sur les parcelles ZD 44 et ZD 45. M. Pharisa s'est engagé à remettre en état les parcelles ZD 44 et ZD 45 avant le 31 décembre 2014.

- City stade : suite à la pétition des habitants de Collonges du 27 juin 2014, relative aux nuisances du city stade de Collonges, le sous préfet de Gex a saisi le commandant de gendarmerie de Gex de cette question. Le sous préfet nous informe que de nombreux contrôles ont été effectués durant l'été et ont donné lieu à des verbalisations pour des nuisances sonores notamment. La gendarmerie continuera à procéder à des contrôles fréquents.

- La Jeunesse d'Ecorans demande à bénéficier d'un local pour se réunir et entreposer leur matériel. Le conseil municipal accepte et leur propose les locaux réservés au tennis club qui ne les utilise pas.

- Mme le Maire de Sauverny, Isabelle Henniquau nous sollicite pour apporter notre aide à une famille de réfugiés chrétiens irakiens qui sera logée dans un appartement municipal de Sauverny. Le conseil municipal n'est pas favorable à l'octroi d'une aide financière.

- ONF : M. Emery informe les membres du conseil que lors de la vente de coupes de bois à Nantua le 30 septembre, M. Monnet SEVE a acheté des parcelles à Fontaine Parry pour 63 279 € HT.

La séance est levée à 22 h 30.